

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
L'ESSONNE

COMMUNE DE
SOISY SUR ECOLE
(91840)

CANTON DE
MENNECY

DATE DE
CONVOCATION
23 novembre 2023

DATE D’AFFICHAGE
24 novembre 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 11

VOTANTS : 15

POUVOIRS : 4

OBJET :
BUDGET 2023
DECISION
MODIFICATIVE
N°1

N°2023_33

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Laurent LAGARRIGUE, 1er Maire Adjoint

Etaient présents : M. LAGARRIGUE Laurent, M. LEFEVRE Franck, M. DUJARDIN Réginald, Mme RAMAHEFASOLO Nora, Mme LE CORRE Sophie, M. LEFEVRE Gérald, M. CALVARRO DOMINGUEZ Philippe, Mme GERAUD Angélique, Mme VAUTRIN Carole, Mme HÉRARD Anne-Sophie et M. SCHAFFUSER Patrice.

Absents et excusés : Mme CADOT Laure donne pouvoir à M. LAGARRIGUE Laurent, M. RUELLÉ Alain donne pouvoir à M. DUJARDIN Réginald, M. DUFOUR Arnaud donne pouvoir à Mme GERAUD Angélique, M. BESSON Hervé donne pouvoir à Mme HÉRARD Anne-Sophie

Absents : néant

Secrétaire de séance : Mme LE CORRE Sophie

BUDGET 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Il est rappelé que les décisions budgétaires modificatives permettent d’ajuster des crédits qui n’auraient pas été prévus initialement dans le Budget Primitif de l’année en cours. Ces décisions sont soumises au Conseil Municipal qui doit les approuver par délibération.

Vu la délibération n°2023_16 du 5 avril 2023 relative au vote du budget primitif 2023,

Considérant les observations de M. LAGARRIGUE Laurent, rapporteur,

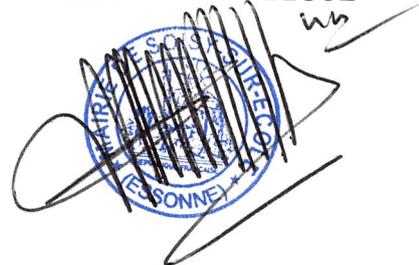
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (12 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention)

ADOpte la décision modificative n°1 telle que présentée en annexe.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Pour le Maire empêché,
Le premier adjoint au Maire,
Laurent LAGARRIGUE



Annexe à la délibération n° 2023_33

FONCTIONNEMENT		
Dépenses		Recettes
CHAPITRE 012 : Charges de personnel et frais assimilés	44 000.00	
6218 - Autre personnel extérieur	12 000.00	47 415.00
6411 - Personnel titulaire	13 000.00	47 415.00
6413 - Personnel non titulaire	7 200.00	
64731 - Versées directement	11 800.00	
CHAPITRE 66 : Charges financières	3 415.00	
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	1 315.00	
6615 - Intérêts de comptes courants et de dépôts créditeurs	2 100.00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	47 415.00	47 415.00
INVESTISSEMENT		
Dépenses		Recettes
CHAPITRE 10 : Dotations, fonds divers et réserves	1 404.00	1 404.00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 404.00	1 404.00
TOTAL INVESTISSEMENT	1 404.00	1 404.00
TOTAL GENERAL	48 819.00	48 819.00